DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 AVRIL 2025

NOMBRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josiane SULECK, Maire.**

18 Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, Mme ~~MOUTON Christine,~~ M. FOUQUET Gérard, ~~Mme PIERARD Sophie~~, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, Mme POTTIER Marie-Claude, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla, M. GERMAIN Frédéric,~~ Mme VERIE Nathalie, Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, ~~M. LECOCQ Pierre-François, Mme TAQUET Amandine~~, Mme LABROY Christine, Mme DEVOS Carole, ~~M. HASSELIN Bernard,~~ Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAÎTREPIERRE Sylvie~~, Mme LEBEGUE Nathalie, M. LA GUERCHE Yves, ~~Mme BAILLY Christel.~~

De votants

23 Excusé(e)s avec pouvoir : Mme TOUATI Leïla pouvoir à Mme MAGINET Véronique, M. GERMAIN Frédéric pouvoir à M. LECERF Johan, M. LECOQ Pierre-François pouvoir à M. LEBLANC Jean-Pierre, M. HASSELIN Bernard pouvoir à Mme DEVOS Carole, Mme BAILLY Cristel pour à Mme DUBOIS Géraldine.

2025/033

Indemnités des Maire, Adjoints et conseillers délégués

Un scrutin a eu lieu, Mme VERIE Nathalie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite 24 avril 2025

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 3 Juillet 2020 constatant l'élection du maire et de 7 adjoints,
Vu la délibération en date du 4 mars 2024 portant sur la fixation de l'indemnité de fonction aux conseiller délégués,
Vu la démission de deux adjointes au maire,
Vu la délibération 2025/032 du 30 avril 2025 portant à 6 le nombre d'adjoints au maire,
Considérant qu'il convient de délibérer sur les indemnités de fonction vu la diminution de l'enveloppe globale ;
Vu la demande de madame le Maire pour l'attribution d'un taux d'indemnités inférieur à celui en vigueur.
Considérant que pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55 %,

Considérant que pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint ne peut dépasser 22 %,

Les indemnités maximales sont déterminées comme suit :

	MAIRE		ADJOINTS	
Population totale	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT)	Indemnité brute mensuelle (en euro)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT)	Indemnité brute mensuelle (en euro)
De 3 500 à 9 999	55%	2260.79	22%	904.31

L'enveloppe globale pouvant être attribuée est donc de

	Mensuel en €	Annuel €
Maire	2 260.79	27 129.48
Adjoints (6)	904.31	65 110.32
Enveloppe globale		**92 239.80**

Il est proposé la fixation des indemnités de fonction comme suit :

MAIRE		ADJOINTS		CONSEILLERS DELEGUES	
Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la FPT)	Indemnité brute mensuelle €	Taux maxi	Indemnité brute mensuelle €	Taux maxi	Indemnité brute mensuelle €
37.98%	1 561.17	19.41%	797.85	5,01%	205.93

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré **à la Majorité par 16 Voix POUR, 1 CONTRE (Mme LEBEGUE Nathalie) et 6 ABSTENTIONS** (Mme LABROY Christine, Mme DEVOS Carole + procuration, Mme DUBOIS Géraldine + procuration, M. BARSOUM Marc)

- **AUTORISE** Madame le Maire à percevoir les indemnités de fonction à un taux inférieur à celui en vigueur.
- **Fixe les** indemnités de fonction au taux de
  - ✓ **Maire : 37.98%** de l'indice brut terminal de la F.P.T.
  - ✓ **Adjoints : 19.41%** de l'indice brut terminal de la F.P.T.
  - ✓ **Conseillers délégués : 5.01%** de l'indice brut terminal de la F.P.T.
- **DIT** que les crédits ont été prévus au budget primitif 2025, chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 30 avril 2025.

La secrétaire de séance,
Nathalie VERIE, conseillère municipale.

Le Maire,
Josiane SULECK.

VILLE DE ROUSIES (NORD)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale

Maire :

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués
Maire	SULECK Josiane	37.98%

Adjoints au Maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT) :

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués
1er Adjoint	LEBLANC Jean-Pierre	19.41%
2ème Adjoint	FOUQUET Gérard	19.41%
3ème Adjoint	PELERIAUX Fabrice	19.41%
4ème Adjointe	MAGINET Véronique	19.41%
5ème Adjoint	DEHONDT Marc	19.41%
6ème Adjointe	DUBOIS Brigitte	19.41%

Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation :

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués
Conseiller municipal	TAVERNE Sébastien	5.01%
Conseillère municipale	GERMAIN Frédéric	5.01%
Conseiller municipal	LECOCQ Pierre-François	5.01%
Conseiller municipal	LECERF Johan	5.01%
Conseillère municipale	VERIE Nathalie	5.01%
Conseiller municipal	Yves LA GUERCHE	5.01%

Rousies le 30 Avril 2025
Le Maire,
Josiane SULECK

VILLE DE ROUSIES (NORD)